



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, LORICHON Michel, ROGER Jean, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie

Absent(s) excusé(s) :

Absents représentés :

Monsieur Frédéric BARDOLS donne pouvoir à Madame Sarah PIQUET.

Monsieur Antoine BRETON donne pouvoir à Monsieur Stéphane MUREZ.

Madame Stéphanie CHABIRON-LAGADEC a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE :

de préciser que :

- le tarif « JOURNÉE » s'applique le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
- le tarif « WEEK-END » s'applique pour toute location incluant le samedi ou dimanche.
- **DE MODIFIER** les tarifs existants pour l'année 2025.

Les tarifs ainsi votés, sont repris dans les tableaux ci-dessous.

GARAGES COMMUNAUX

La commune possède 3 garages qui situés rue de la Borderie. Le montant du loyer annuel est de **250€** versés annuellement.

CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

Les prix sont pour 1m2, ils sont donc à multiplier par 2 pour un emplacement.

Les concessions sont renouvelables au prix du tarif en vigueur à échéance de validité.

Durée de la concession	Tarifs 2024
50 ans	45 €
30 ans	35 €
15 ans	20 €

SALLES COMMUNALES

La salle Saint Laurent et la salle Hervieu ne sont pas au même tarif.

Le prix de la location comprend l'électricité, l'eau, le gaz, la cuisine et le prêt de la vaisselle.

Les habitants de la commune bénéficient d'un tarif différent.

Nombre de conseillers

en exercice : 11

de présents : 9

de votants : 11

Date de convocation :

13/03/2024

Date d'affichage :

22/03/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

DCM N°2024-16
TARIFS MUNICIPAUX
2025

Pour les locations des salles Saint Laurent et Hervieu et du Café du Garage, un acompte de 50 % est demandé à la réservation, d'un montant inférieur à 70.00 €.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit.

Si la demande d'annulation est faite plus de 2 mois avant la date de location, l'acompte est remboursé intégralement.

Si la demande d'annulation est faite entre 1 et de 2 mois avant la date de location, la moitié de l'acompte est conservée.

Si la demande d'annulation est faite moins d'un mois avant la date de location, l'acompte est conservé.

Les associations communales bénéficient du prêt gratuit dans le cadre d'une animation sur la commune.

SALLE SAINT LAURENT

TYPE	2025	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 19h)	220 €	270 €
Week-end (du vendredi 13h30 au lundi 11h)	300 €	420 €
Réunion d'information / Conférence (sans cuisine 9h / 19h)	75 €	
Noël, Saint-Sylvestre 24/24 décembre ou 31 décembre /1 ^{er} janvier)	320 €	400 €
Association et groupes intercommunaux demi-journée ou soirée	20 €	
Association et groupes intercommunaux journée (9h/19h)	40 €	
Cérémonie de sépulture civile	20 €	

SALLE HERVIEU

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

2025



ID : 053-215301698-20240318-DCM202416-DE

TYPE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 19h)	150 €	200 €
Week-end (du vendredi 13h30 au lundi 11h)	250 €	320€
Réunion d'information / Conférence (sans cuisine 9h / 19h)	70 €	
Noël, Saint-Sylvestre 24/24 décembre ou 31 décembre /1 ^{er} janvier)	300 €	380 €
Association et groupes intercommunaux demi-journée ou soirée	19 €	
Association et groupes intercommunaux journée (9h/19h)	37 €	
Cérémonie de sépulture civile	19 €	

SALLE DU GARAGE

2025

TYPE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Réunion d'information / Conférence (sans cuisine)	75 €	

**La location est exclusivement réservée aux professionnels.
Aucune location ne pourra être effectué à des particuliers.**

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

